

ranch éloigné, au caractère coriace. Tous deux faisaient valoir les raisons de voter pour eux. Après le boniment du pharmacien, vint celui du cultivateur. Il dit que, même si le pharmacien était un brave type et un bon pharmacien, dans une collectivité agricole, il faudrait élire un agriculteur au Parlement pour s'occuper de leurs problèmes. Il demanda à son auditoire s'il pouvait imaginer un pharmacien dans les champs ou lui-même à la place du pharmacien. L'agriculteur avait les cheveux longs et n'était pas trop propre. Il dit que s'il était pharmacien, il pourrait par erreur donner des pilules de saccharine à une femme qui voulait des pilules anticonceptionnelles, et elle aurait les bébés les plus mignons du monde. Il me semble donc que nos problèmes agricoles ne devraient pas être confiés à des professeurs, mais à des gens plus versés dans les questions agricoles et conscients des problèmes.

En ce qui concerne la stabilisation du revenu, je ne peux m'empêcher d'associer les conditions horribles actuelles avec la pauvreté stabilisée. L'industrie agricole a connu dans les années 30 un désastre aussi grand que le désastre actuel sous le régime libéral, la seule différence étant qu'il se compliquait d'autres problèmes comme la sécheresse et les sauterelles. Que serait-il arrivé si quelqu'un avait eu alors la même prévoyance que le ministre et avait présenté un programme de revenus agricoles stabilisés? Avec un tel programme, il n'y aurait eu aucun déboursement pendant plus de 20 ans. Il n'y aurait eu aucun déboursement durant ces années critiques. Cela montre en quoi ce régime consiste en fait.

Certains représentants des provinces appuient ce bill. Je prétends qu'on est en train de les soudoyer politiquement pour s'assurer cet appui. Ils comptent obtenir une partie de ces 100 millions de dollars, et ils ont peur de ce qu'Ottawa pourrait faire ou ne pas faire s'ils ne souscrivaient pas à ce régime de stabilisation de la pauvreté. Les agriculteurs du pays ont une grande capacité d'adaptation. Ils sont venus à bout de la sécheresse, de la grêle et des sauterelles. Je ne suis pas sûr qu'ils viennent à bout du gouvernement libéral actuel.

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, ce bill donne l'illusion de beaucoup aider les producteurs de grain des Prairies. Au départ, il impose une contribution de 2 p. 100 au moment de la vente, outre les divers autres droits déjà prélevés. Si, à la suite de calculs compliqués, on détermine que les 90 p. 100 du produit total de la vente des grains d'une campagne agricole déterminée sont inférieurs de plus d'un pour cent à 90 p. 100 de la moyenne du produit des cinq années précédentes, le producteur recevra un paiement de stabilisation. Ce paiement ne dépendra pas des besoins du producteur pour cette année-là, entre autres facteurs. En fait, moins ses récoltes sont bonnes, moins il touchera. Les seuls qui soient assurés de profiter de ce régime sont ceux qui produisent les calculs et les administrateurs.

Je m'oppose à l'une des conditions, imposées par le bill, aux paiements transitoires. Pour avoir droit à ces paiements transitoires, aux paiements à l'acre, peu importe comment on les appelle, le producteur doit être nommé dans un livret de permis avant une date précise. Je maintiens qu'aussi longtemps qu'un producteur a droit à un livret de permis, aucune loi ne l'oblige à en obtenir un

pour la campagne de 1970-1971. S'il veut vendre des céréales, il va de soi qu'il doit en obtenir un.

S'il n'a pas de céréales à vendre, je ne vois pas pourquoi il devrait être obligé d'en avoir un. Il pourrait encore cultiver la terre légalement sans livret. A cause de la grêle, de la sécheresse ou du gel, ou de quelque autre accident de ce genre, il peut estimer ne pas en avoir besoin. N'étant pas devin, il ne saurait prévoir ce que le ministre ou le gouvernement proposeront plus tard. Nous pouvons comprendre la nécessité d'appliquer certains critères afin d'établir la superficie cultivée par un agriculteur, mais que faut-il penser des inspecteurs chargés d'aider les cultivateurs des Prairies? Dans des cas de ce genre, ils inspectent les terres. Ils tiennent un registre des variétés de céréales qui ont été semées et du nombre d'acres en question. En d'autres termes le cultivateur sans livret de permis est en défaut pour une raison technique. Ceci n'est pas équitable.

Un cultivateur qui n'a pas demandé un livret de permis à la date prévue parce que quelque chose est arrivé à sa récolte doit avoir singulièrement besoin de ce versement. Le ministre devrait définir quelque autre formule pour déterminer l'admissibilité de cet homme au paiement à l'acre, ou lui permettre, à tout le moins, d'interjeter appel. Il ne semble pas qu'il existe actuellement une telle formule. En réponse à une question posée à la Chambre, le ministre a répondu catégoriquement que l'on utiliserait le critère qui a été énoncé. Je reconnais que le ministre n'a pas eu le temps d'examiner cet aspect de la question. Je reconnais que cela peut très bien arriver assez souvent, et cela devrait inciter d'autant plus le ministre à se pencher sur ce problème. Il n'en coûterait sûrement pas plus cher au gouvernement ou au contribuable, et au moins, l'homme victime d'un accident dont il n'est pas responsable obtiendrait un traitement juste et impartial. Le projet de la proposition pourrait signifier que l'on tente une fois de plus d'exploiter le petit cultivateur en difficulté.

● (3.40 p.m.)

La disposition relative aux paiements transitoires n'a pas beaucoup de rapport avec les autres. Nous avons eu d'autres bills qui traitaient de plus d'un sujet; en fait c'est devenu la règle. Nous voici encore devant la même menace que le premier ministre (M. Trudeau) a exprimée l'autre jour et que le ministre chargé de la Commission du blé a reprise depuis. En somme, on demande aux parlementaires d'adopter l'ensemble du bill en vitesse; si nous refusons, on nous accuse de priver les céréaliculteurs de l'Ouest d'argent dont ils ont grand besoin. Mais ce genre de menace n'a plus d'effet. Les producteurs lisent les journaux et suivent les débats de près. Ils ne sont pas dupes.

Ce que je reproche le plus à la mesure, c'est de ne pas être conçue pour aider ceux qui en ont le plus besoin. Elle en aidera peut-être dans certaines régions, mais le contraire pourra être vrai ailleurs. Le bill traite du revenu brut alors que le producteur individuel se soucie du revenu net, de ce qui lui reste une fois ses dépenses payées. On crée une caisse de stabilisation en imposant des contributions aux producteurs. Le gouvernement y contribuera, ou pourra le faire, de temps à autre. Un de mes amis qui m'a précédé a signalé le fait qu'on réduira